

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DU
CENTRE HOSPITALIER DE RUFFEC
PRÉALABLE À L'AUTORISATION DE RECHERCHE DE GÎTES GÉOTHERMIQUES ET
L'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS NÉCESSAIRES AU PROJET DE DOUBLET
GÉOTHERMIQUE AFIN D'OPTIMISER SA FOURNITURE D'ÉNERGIE POUR LE CHAUFFAGE ET LE
REFROIDISSEMENT DE SES BÂTIMENTS**

CONCLUSIONS MOTIVÉES

RAPPEL DU CONTEXTE

Au nord du département de la Charente le Centre hospitalier de Ruffec est un établissement public de santé membre du Groupement Hospitalier de la Charente offrant l'accès à des disciplines telles que les urgences et le SMUR, la médecine, les soins de suite et de réadaptation, le centre périnatal de proximité, les soins palliatifs, l'imagerie médicale et la pharmacie hospitalière.

Depuis 2006 un EHPAD de 63 lits y a été intégré.

L'ensemble de ses locaux sont chauffés et/ou rafraîchis par une unité centrale de production fonctionnant au gaz.

Afin de diminuer les coûts de cette énergie fossile le porteur de projet s'est donné pour objectif d'utiliser une ressource énergétique locale renouvelable et moins onéreuse.

A la suite d'une étude de faisabilité réalisée en avril 2020 par le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) et l'avis d'un hydrogéologue, le choix a été fait de lancer une recherche de gîtes géothermique afin de réaliser un doublet qui, en captant les calories/frigories de l'eau souterraine puisée et réinjectée par deux forages reliés à une pompe à chaleur, permet de dégager une énergie qui diminuera la consommation de gaz.

Le site de l'hôpital se trouvant dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de Coulange-sur-Charente pourtant situé à plus de 70km à l'ouest, et malgré le risque quasi nul d'incidence sur ce captage, ce dossier relève du régime d'autorisation de la Géothermie de minime importance.

C'est dans ce cadre que Madame la Préfète de la Charente a décidé l'ouverture d'une enquête publique par arrêté du 12 juillet 2023 et pour laquelle j'ai été désigné comme commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 19 juin 2023.

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2023

Cette enquête a eu lieu du 21 septembre au 20 octobre 2023, j'en ai établi rapport qui me permet d'en tirer les conclusions motivées suivantes :

1. l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral la prescrivant,
2. la publicité en a été faite, constatée et certifiée,
3. le dossier a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Ruffec mais aussi sur le site de la Préfecture de la Charente,
4. les observations faites par la MRAe ont permis au porteur de projet de compléter son dossier,
5. elles devront en tout état de cause être reprises dans l'autorisation qui sera établi par la préfecture de la Charente,
6. les autres services consultés n'ont pas émis de remarques susceptibles d'apporter d'autres corrections,
7. la modification de l'emplacement des forages présenté en cours d'enquête par le porteur du projet n'a pas été jugé de nature à remettre en cause le dossier lui même par la DREAL de Nouvelle Aquitaine,
8. bien au contraire elle le sécurise dans la mesure où le périmètre de 50m autour de chacun des emplacements de recherche choisis n'impacte que les bâtiments de l'hôpital ou ceux appartenant à la commune de Ruffec qui ne sont pas des locaux d'habitation,
9. aucune observation de quelque provenance qu'elle soit n'a été enregistrée,
10. la commune de Ruffec ne s'oppose pas à ce projet,
11. le Président de la Communauté de communes de Val de Charente s'y dit favorable.

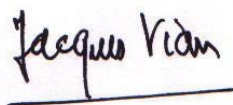
Le projet du Centre hospitalier de Ruffec **rentre dans le cadre des politiques nationales de réduction de la consommation des énergies fossiles et leur substitution**, lorsque cela s'avère possible, **par des énergies renouvelables**, il s'inscrit aussi dans un objectif de lutte contre le réchauffement climatique.

Il me paraît être porté par une équipe convaincue, décidée à apporter des solutions exemplaires pour **réduire l'impact énergétique de leur établissement** dans des conditions financières raisonnables.

Je ne peux que me prononcer favorablement sur ce projet de recherche et d'exploitation des gîtes géothermiques.

A Saint-Preuil le 16 novembre 2023

Le Commissaire enquêteur,



Jacques Vian